



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Formation du 13 mars 2024 : Une entrée maritime pour
les programmes de baccalauréat professionnel**

Entre jeu des puissances et décolonisation : la maîtrise de la mer au cœur de la crise de Suez.



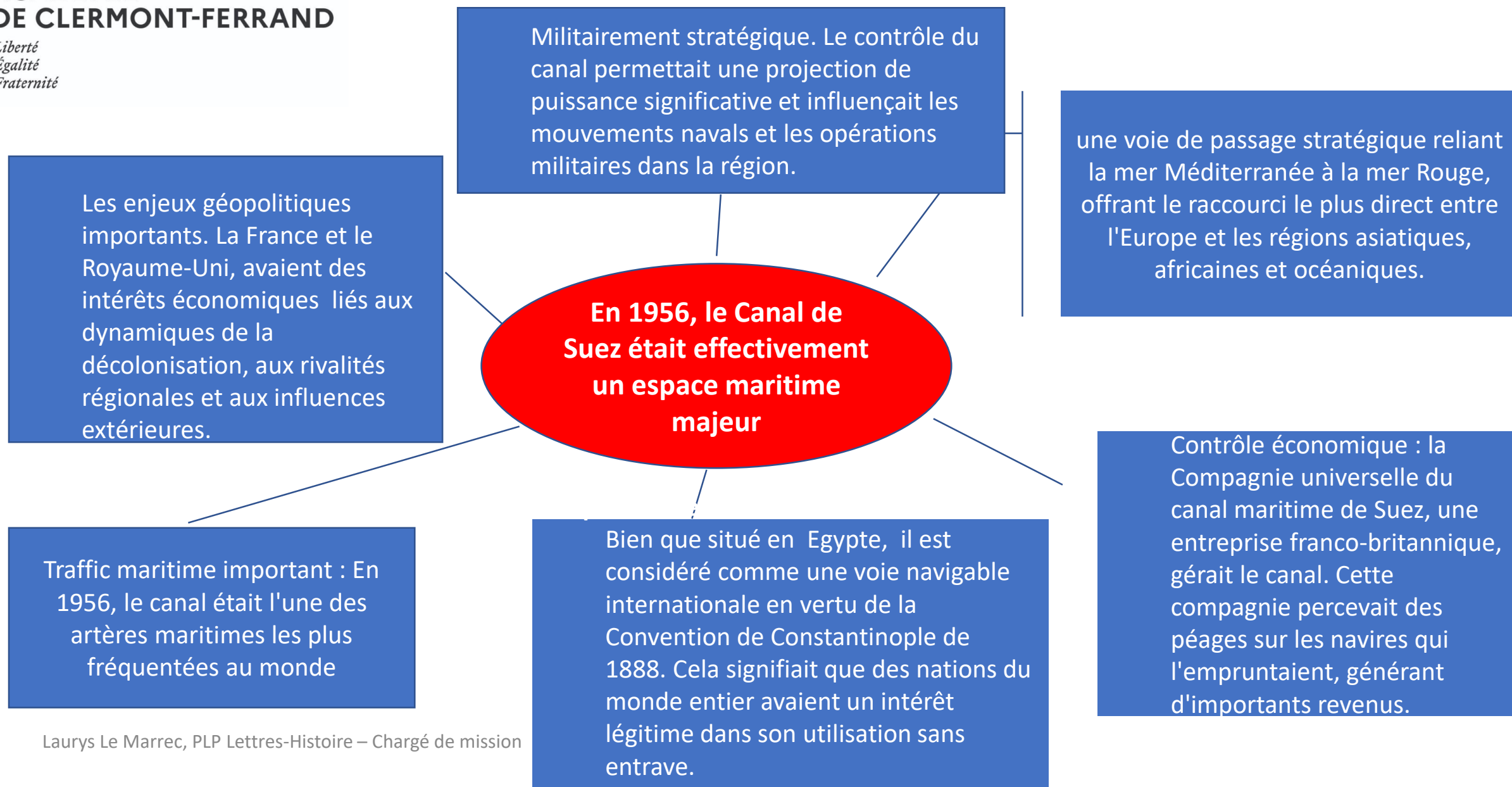
**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Formation du 13 mars 2024 : Une entrée maritime pour
les programmes de baccalauréat professionnel**

Contexte historique :

La crise du Canal de Suez en 1956 s'est déroulée dans un contexte de changements géopolitiques, de décolonisation et de rivalités entre les grandes puissances. L'Égypte, dirigée par le président Gamal Abdel Nasser, avait nationalisé le canal de Suez en juillet 1956, provoquant des tensions avec la France, le Royaume-Uni et Israël.





Aspirations nationalistes et panarabisme :

Nasser était une figure emblématique du panarabisme et du nationalisme. Sa volonté de contrôler le canal était motivée par des aspirations nationalistes et son désir de jouer un rôle majeur dans les affaires du Moyen-Orient.

Les causes profondes de la crise

Retrait du financement du barrage d'Assouan :

Les États-Unis et le Royaume-Uni avaient initialement promis un financement pour le barrage d'Assouan, mais ont retiré leur soutien en raison du rapprochement égyptien avec l'Union soviétique. En réponse, Nasser nationalise le canal.

Nationalisation du canal : Nasser avait nationalisé le canal de Suez, initialement financé par des capitaux français et britanniques. Cela a été perçu comme un acte de défi envers les anciennes puissances coloniales.



La crise de Suez

Étapes d'une crise

Le 19 juillet 1956, les États-Unis annoncent qu'ils ne financeront pas le barrage d'Assouan. En réponse, le colonel Nasser annonce le 26 juillet que l'Égypte nationalise la compagnie du canal de Suez.

Le 24 octobre 1956, Accords de Sévres. La France, le Royaume-Uni et Israël signent un accord secret dirigé contre l'Égypte.

Le 29 octobre 1956, Israël envahit le Sinaï, justifiée par des provocations égyptiennes à sa frontière et le blocus du détroit de Tiran par l'Égypte.

Le 31 octobre 1956, la France et le Royaume-Uni interviennent militairement pour séparer les forces égyptiennes et israéliennes, mais avec l'objectif réel de reprendre le contrôle du canal.

Les États-Unis et l'URSS condamnent l'invasion franco-britannique. Des pressions économiques et diplomatiques sont exercées pour que la France et le Royaume-Uni se retirent.

Face à la pression internationale et à la menace d'une crise majeure, la France, le Royaume-Uni et Israël acceptent un cessez-le-feu. Les forces occidentales se retirent du canal de Suez.

Conséquences d'une crise

Renforcement de l'indépendance égyptienne : La crise a renforcé l'indépendance de l'Égypte et consolidé la position de Nasser en tant que leader arabe.

Affaiblissement des puissances coloniales : La crise a marqué le déclin des empires coloniaux français et britannique, soulignant le changement de l'équilibre mondial des pouvoirs.

Évolution des alliances : La crise a conduit à un rapprochement entre les États-Unis et l'Union soviétique dans la condamnation de l'invasion franco-britannique, montrant une évolution dans la diplomatie de la Guerre froide.

Impact sur le Moyen-Orient : La crise a laissé des séquelles durables au Moyen-Orient, contribuant aux tensions régionales qui persistent encore aujourd'hui.

La crise du Canal de Suez a été un tournant majeur, illustrant les complexités des dynamiques de décolonisation, les aspirations nationalistes et les rivalités des puissances de la Guerre froide dans le contexte du Moyen-Orient.



Etude de cas :

**Entre jeu des puissances et décolonisation :
la maîtrise de la mer au cœur de la crise de Suez.**



Connaissances préalables à délivrer aux élèves.

Percé entre 1859 et 1869, grâce à une levée de fonds géante à la Bourse de Paris, sous la direction du diplomate retraité français Ferdinand de Lesseps, il permet aux navires d'aller d'Europe en Asie sans devoir contourner l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance et sans rupture de charge par voie terrestre entre la Méditerranée et la mer Rouge. « le canal de Suez mesure 161 km entre **Port-Saïd**, sur la Méditerranée, et **Suez**, sur la mer Rouge.

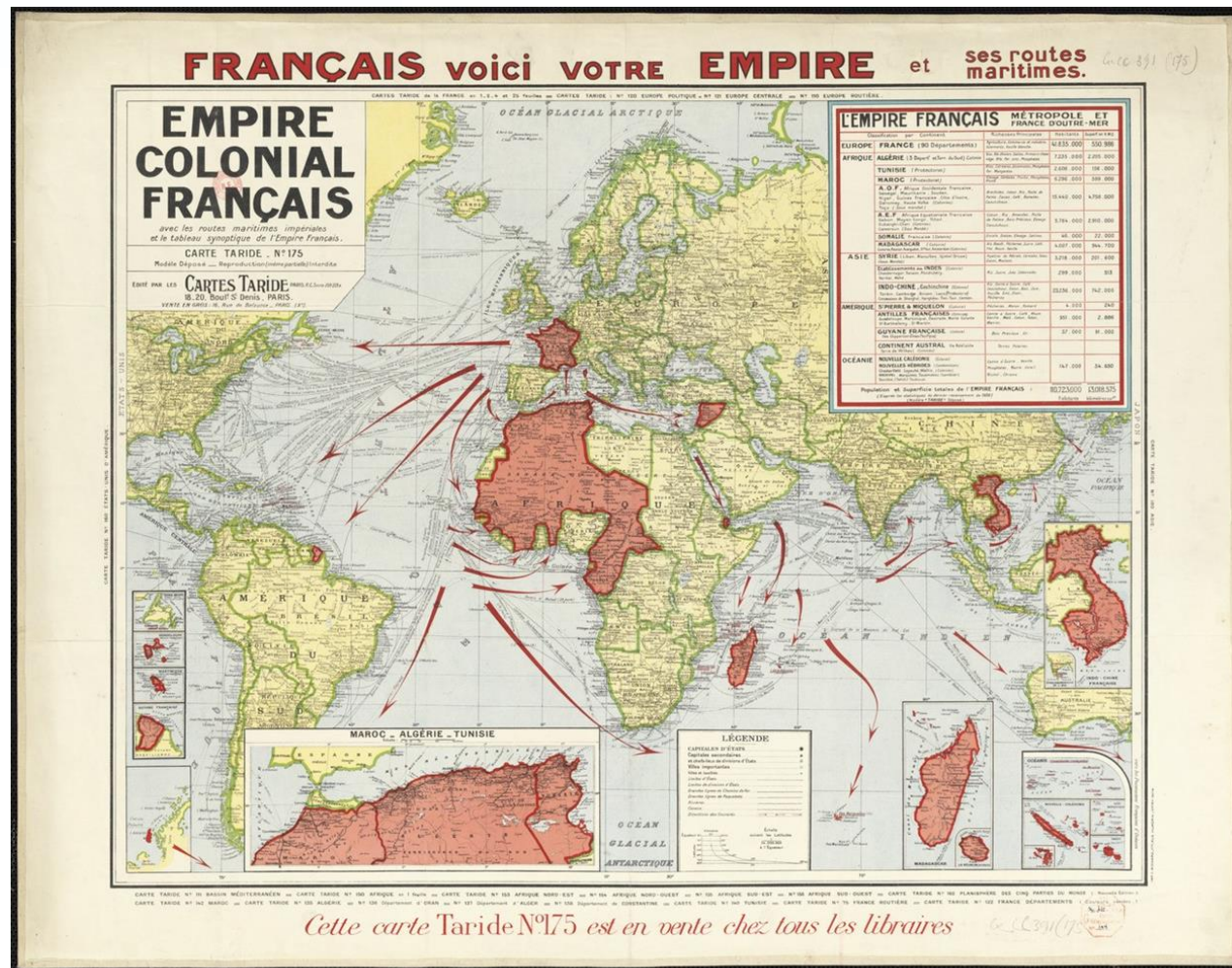
Il permet les transports de marchandises plus rapides entre les colonies de l'Océan indien et leurs métropoles l'Angleterre et la France.

Construit sur des fonds franco-égyptiens, les Anglais rachètent la part de l'Égypte en 1875 et le canal devient franco-britannique.



I. Le canal de Suez, un espace de circulation maritime entre métropoles et colonies.

Deux documents pour replacer le canal de Suez dans son contexte de circulation maritime entre colonie et métropole.





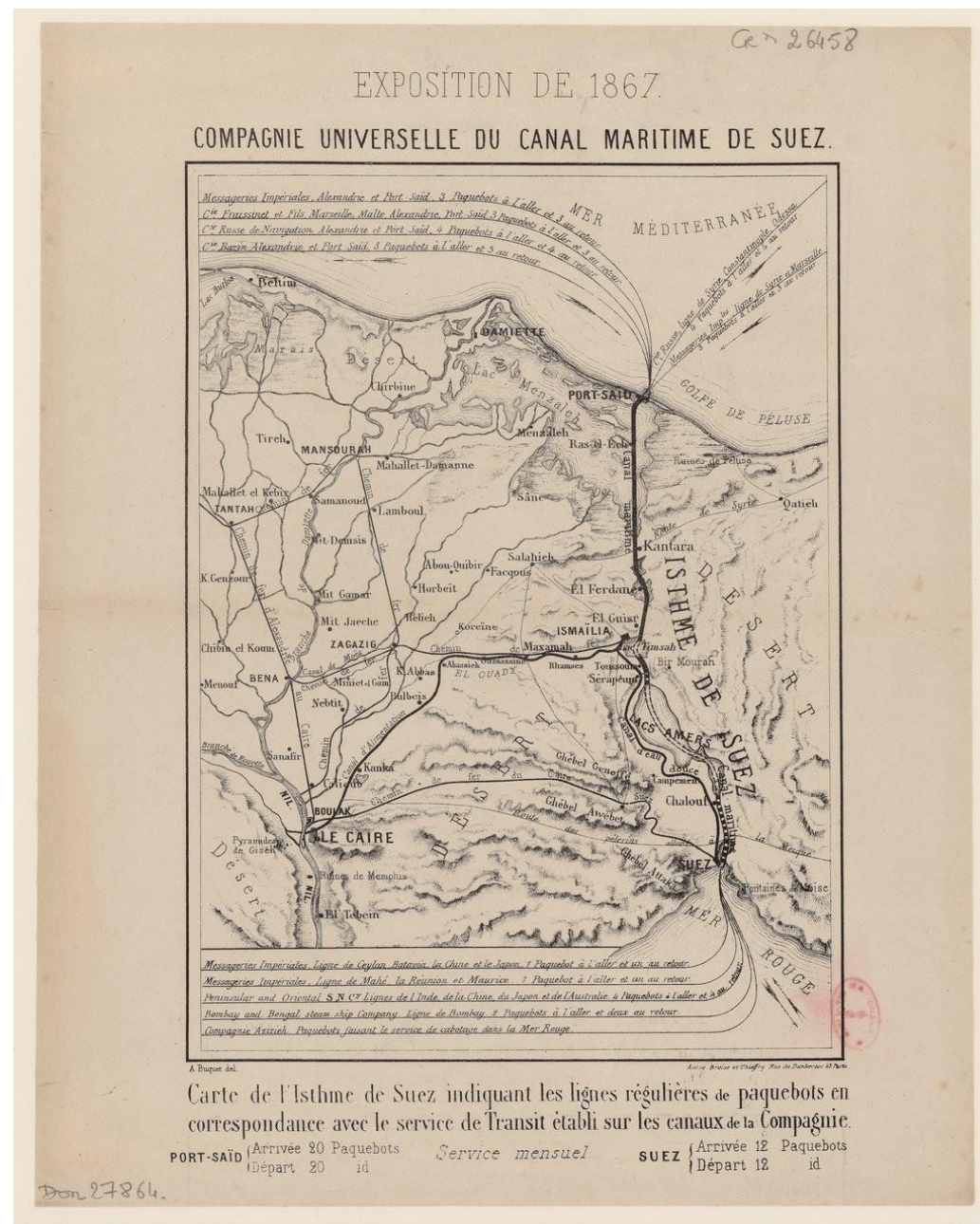
Formation du 13 mars 2024 : Une entrée maritime pour les programmes de baccalauréat professionnel

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Le document 2 est une carte de la compagnie universelle du canal maritime de Suez exposée lors de l'exposition universelle de 1867. Deux axes intéressants d'étude :

- Le canal est entre les mains d'une entreprise capitaliste française dont le but est le profit financier.
- L'étude des lignes de paquebots réguliers montre la prépondérance de ce canal pour la circulation entre la méditerranée, la mer noire et l'océan indien et pacifique.





II. Contre les impérialismes, la nationalisation du canal de suez

Le but est d'analyser le discours de Nasser pour faire ressortir :

- La volonté de combattre les impérialismes français et anglais mais aussi israélien sur l'Égypte par le biais du Canal de Suez.
- De montrer la volonté de l'Égypte d'être la tête de file du panarabisme et de soutenir les luttes des autres pays pour se libérer des puissances coloniales.
- Récupérer politiquement et économiquement la manne du canal de Suez.



Doc 3 : Discours de Gamal Abdel Nasser sur la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez (Alexandrie, 26 juillet 1956)

Le 26 juillet 1956, le président égyptien Gamal Abdel Nasser prononce un discours à Alexandrie dans lequel il annonce la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez.

Citoyens,

En ce jour, nous accueillons la cinquième année de la Révolution. Nous avons passé quatre ans dans la lutte. Nous avons lutté pour nous débarrasser des traces du passé, de l'impérialisme et du despotisme; des traces de l'occupation étrangère et du despotisme intérieur.[..]

En regardant l'avenir, nous sentons très bien que notre lutte n'a pas pris fin. Il n'est pas facile, en effet, d'édifier notre puissance au milieu des visées impérialistes et des complots internationaux. Il n'est pas facile de réaliser notre indépendance politique et économique sans que la lutte se poursuive. Nous avons devant nous toute une série de luttes pour que nous puissions vivre dignement.[..]

L'impérialisme a essayé par tous les moyens possibles de porter atteinte à notre nationalisme arabe. Il a essayé de nous disperser et de nous séparer et, pour cela, il a créé Israël, œuvre de l'impérialisme.[..]

La lutte se trouve partout dans tout le monde arabe. Lutte contre l'impérialisme qui aide la France en Afrique du Nord. L'Amérique et tous les pays du Pacte Atlantique ont oublié les principes qu'ils ont au début proclamés et mobilisent toutes leurs forces pour combattre les Algériens. Mais là aussi le nationalisme arabe triomphe.

Ces luttes en Jordanie, en Syrie, au Soudan, en Algérie, partout dans les pays arabes, nous ne pouvons pas dire qu'elles ne nous concernent pas, car nous tous, les pays arabes, nous sommes liés intimement les uns aux autres et nous n'acceptons jamais que nous soyons à la suite des puissances étrangères, que nous recevions nos instructions de telle ou telle puissance, tels que certains pays, je n'ai pas besoin de les mentionner car je ne veux point provoquer de crises diplomatiques. [...]

Jusqu'à présent, (la compagnie du canal de Suez) se considère comme Compagnie internationale, c'est-à-dire un Etat dans l'Etat.



Formation du 13 mars 2024 : Une entrée maritime pour les programmes de baccalauréat professionnel

ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les différends qui surgissent entre la Compagnie et les autres institutions relèvent des tribunaux égyptiens, et l'amitié qui a régné lors du creusement du Canal a eu pour résultat l'occupation de l'Égypte en 1882.

L'Égypte a été obligée de vendre sa part qui a été achetée par l'Angleterre, et Ismail se désista des bénéfices de l'Égypte. Ainsi, les actions prises par l'Angleterre lui sont revenues sans aucun débours.

Voici les faits de l'histoire, et l'on s'aperçoit que les mêmes faits reviennent. L'histoire se répète; et il n'est pas possible, pour nous, que nous laissions cette histoire se répéter pour l'Égypte. Nous sommes tous là, aujourd'hui, pour mettre une fin absolue à ce sinistre passé et si nous nous tournons vers ce passé, c'est uniquement dans le but de le détruire. Nous ne permettrons pas que le Canal de Suez soit un Etat dans l'Etat. Aujourd'hui, le Canal de Suez, est une société égyptienne, des fonds desquels l'Angleterre a pris 44 % de ses actions. L'Angleterre profite, jusqu'à présent des bénéfices de ces actions; le revenu de ce Canal en 1955 a été évalué à 35 millions de livres, soit 140 millions de dollars, desquels il nous revient un million de livres, soit 3 millions de dollars. La voici donc la société égyptienne qui a été créée pour l'intérêt de l'Égypte, tel que l'a déclaré le firman.

La pauvreté n'est pas une honte, mais c'est l'exploitation des peuples qui l'est.

Nous reprendrons tous nos droits, car tous ces fonds sont les nôtres, et ce canal est la propriété de l'Égypte. La Compagnie est une société anonyme égyptienne, et le canal a été creusé par 120.000 Égyptiens, qui ont trouvé la mort durant l'exécution des travaux. La Société du Canal de Suez à Paris ne cache qu'une pure exploitation. [...]

« Nous irons de l'avant pour détruire une fois pour toutes les traces de l'occupation et de l'exploitation. Après cent ans chacun a recouvré ses droits, et aujourd'hui nous construisons notre édifice en démolissant un Etat qui vivait à l'intérieur de notre Etat; le Canal de Suez pour l'intérêt de l'Égypte et non pour l'exploitation. Nous veillerons aux droits de chacun. La nationalisation du Canal de Suez est devenue un fait accompli : nos fonds nous reviennent, et nous avons 35 millions de livres en actions. Nous n'allons donc pas nous occuper, maintenant, de 70 millions de dollars. Nous devons donc tous travailler et produire, malgré tous les complots ourdis contre nous. Je leur dirai de mourir de dépit, nous construirons l'industrie égyptienne. »

Aucune souveraineté n'existera en Égypte à part celle du peuple d'Égypte, un seul peuple qui avance dans la voie de la construction et de l'industrialisation, en un bloc contre tout agresseur et contre les complots des impérialistes

Texte français d'après le Journal d'Égypte, 27-7-1956)



III. Une opération secrète pour débarquer en Egypte

A. Apport professoral oral sur le protocole de Sèvres : A adapter à la classe.

- Les protocoles de Sèvres sont un accord secret en sept points consignait par écrit une entente tripartite entre Israël, la France et la Grande-Bretagne en réaction à la nationalisation du canal de Suez par le dirigeant égyptien Nasser le 26 juillet 1956.
- Le soutien de Nasser au FLN conduit à un fort rapprochement entre la France et Israël. Juste avant cet accord, le SDECE montre que Nasser arme les rebelles algériens du FLN : un bâtiment de la marine nationale française arraisonne dans les eaux internationales un dragueur de mines bourré d'armes chargées à Alexandrie et destinées au FLN. À bord du bateau sont également arrêtés des militaires égyptiens. Le SDECE révèle que le propriétaire du bateau, un armateur soudanais, n'est qu'un faux-nez et que le véritable propriétaire est l'État égyptien. Cet événement précipite les protocoles de Sèvres.
- Le 22 juillet 1956, une rencontre secrète en région parisienne à laquelle participent Moshe Dayan et Shimon Peres définit Nasser comme l'ennemi commun. La France promet de livrer 100 millions d'armes à son allié et se met d'accord sur des opérations conjointes de sabotage en Égypte.
- L'accord secret en sept points tenant sur trois feuillets stipule notamment que les Israéliens prennent l'initiative du déclenchement de la guerre dans le Sinaï puis que les Français et Britanniques interviennent quelques jours après. En échange, les Israéliens exigent des Français une couverture navale et aérienne de leur territoire et la livraison d'avions à réaction à l'aviation israélienne (Mystère II, Mystère IV, Vautour), de chars légers AMX-13. L'accord secret prévoit également une coopération entre la France et Israël concernant le programme nucléaire israélien (construction du réacteur de Dimona).



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

B. Une opération aéronavale.

Activités proposées :

Montrer que les opérations militaires du Canal de Suez (doc 5) sont en accord avec le protocole de Sèvres.

A partir de tous les documents, expliquez en quoi la possession et la maîtrise de la mer est au cœur de la crise de Suez



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

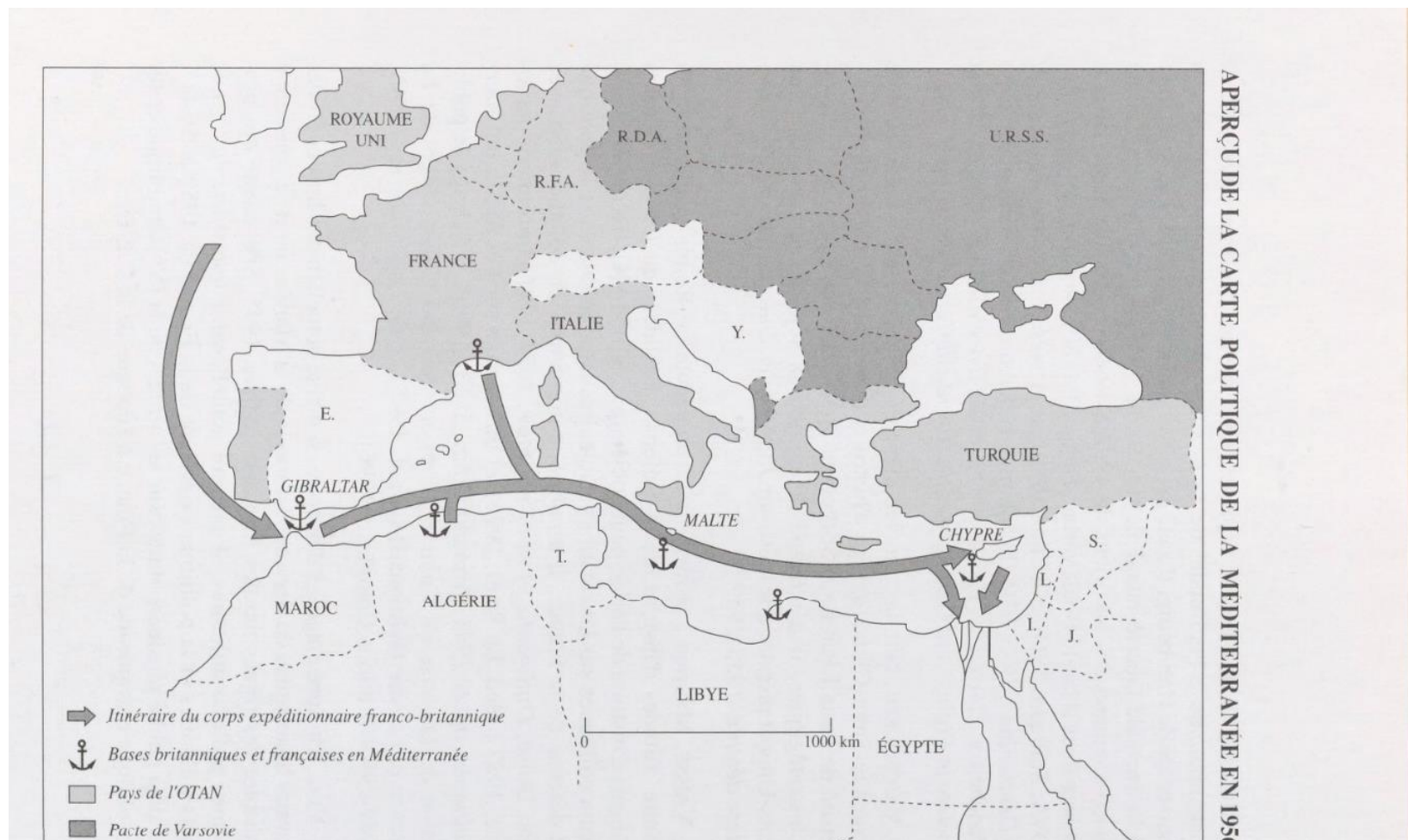
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Doc 4 : L'opération du canal de Suez

La France et l'opération de Suez de 1956 :
actes d'une table ronde, [Paris, 18
octobre 1996] / organisée [par le]
Ministère de la Défense, Centre d'études
d'histoire de la défense. sous la dir. de
Maurice Vaïsse

Intérêt :

- Repérer le poids des bases navales françaises et britanniques en méditerranée.
- Itinéraire et jonction des forces.



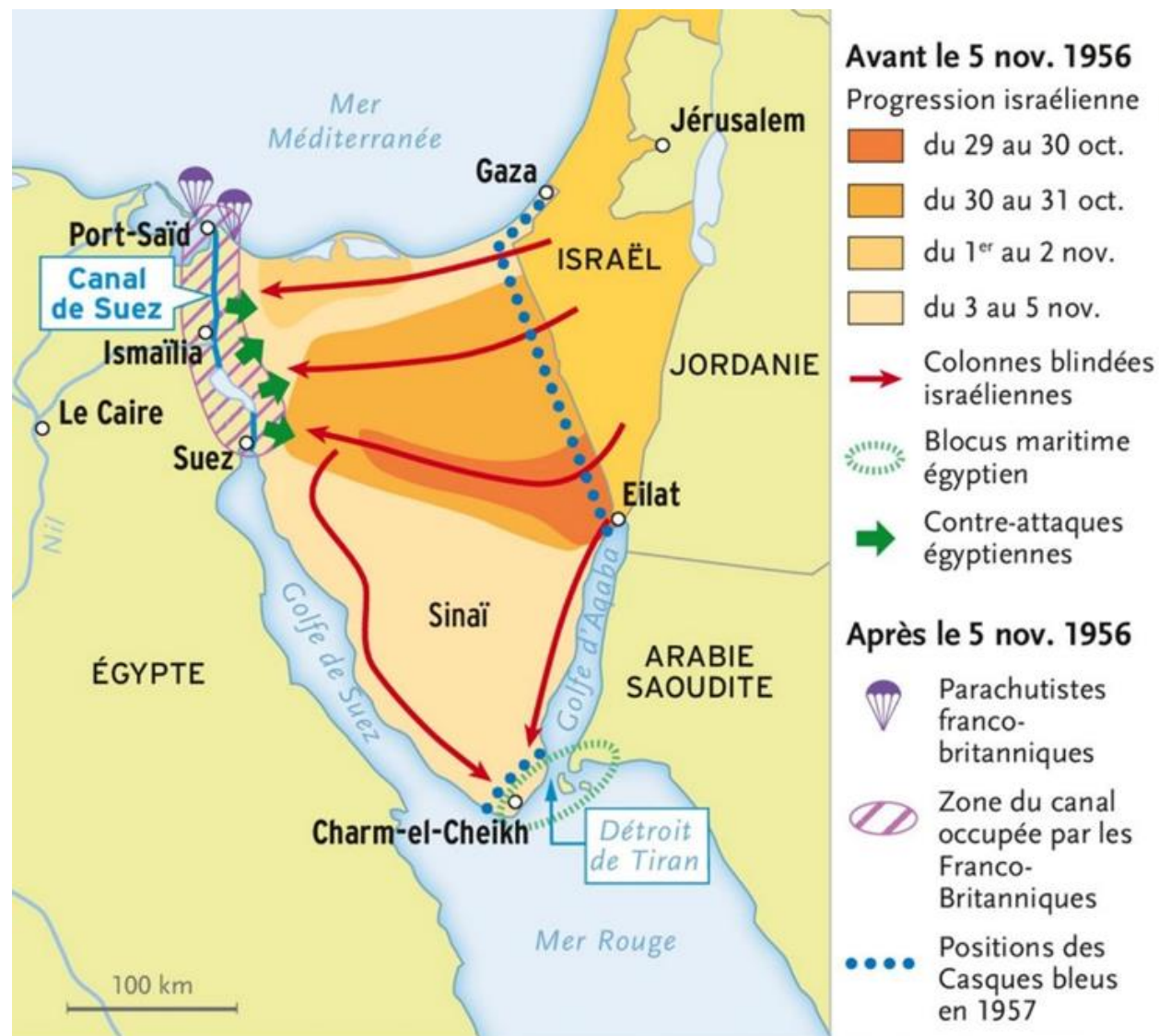


ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Doc 5 : les opérations militaires du Canal de Suez

Montrer que les opérations militaires sont en accord avec le protocole de Sèvres.



© Belin Éducation/Humensis, 2020 Histoire Term
© Allix Piot



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Doc 6 : Débarquement des forces aéronavales en Egypte

Document purement illustratif





ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IV. La crise de Suez, une affirmation des deux grandes puissances et de l'ONU face aux puissances coloniales.

- L'enjeu de l'étude de ces documents est de montrer l'affirmation des deux grandes puissances et de l'ONU qui vont faire reculer les anciennes puissances coloniales françaises et britanniques.
- Le rapprochement de l'URSS envers l'Égypte et la Syrie renforce sa présence en méditerranée. La menace d'une attaque nucléaire sur la France et L'Angleterre conduit celles-ci à se retirer.
- Face au 20 000 morts dus aux bombardement de l'opération franco-anglaise, tous les pays arabes stoppent leurs relations avec la France et le Royaume-Uni.
- La crise de Suez voit pour la première fois l'apparition des casques bleus comme force d'interposition.



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- *Lettre du président du Conseil des ministres soviétique au président du Conseil français et au Premier ministre britannique (5 novembre 1956) :*

Je dois, avec une totale sincérité, vous déclarer que la guerre, que la France et l'Angleterre, utilisant Israël, ont déclenchée contre l'État égyptien est grosse de conséquences extrêmement dangereuses pour la paix générale. La majorité écrasante des états membres de l'Organisation des Nations Unies s'est prononcée* [...] pour un arrêt immédiat des hostilités et le retrait des troupes étrangères du territoire de l'Égypte. Néanmoins, les opérations militaires en Égypte ne cessent de s'étendre [...]. Le gouvernement soviétique est pleinement résolu à l'emploi de la force pour écraser les agresseurs et rétablir la paix en Orient.

* Sur un texte présenté par les États-Unis.

- *Déclaration de Dwight David Eisenhower, président des États-Unis, 2 novembre 1956.*

Le gouvernement des États-Unis croit qu'il est possible par des moyens pacifiques de parvenir à une solution qui rétablirait les conditions de l'armistice entre l'Égypte et Israël, de même qu'à un règlement équitable du problème du canal de Suez [...]. Cette action a été la conséquence d'une erreur [...]. Nous n'acceptons pas l'usage de la force comme un moyen sage et approprié pour le règlement des conflits internationaux [...]. Les États-Unis n'ont été consultés en aucune façon à propos d'aucune phase des actions engagées [...] et ils n'en avaient pas été informés à l'avance.



Doc 7 : les résolutions 997 et 998 du Conseil de sécurité de l'ONU

Résolution 997(ES-I)

L'Assemblée générale,

Considérant qu'en maintes occasions des parties aux conventions arabo-israéliennes d'armistice de 1949 ont méconnu les dispositions de ces conventions, et que les forces armées d'Israël ont profondément pénétré en territoire égyptien, en violation de la Convention d'armistice générale conclue entre Israël et l'Égypte le 24 février 1949,

Constatant que des forces armées de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se livrent à des opérations militaires contre le territoire égyptien,

Constatant que la circulation par le canal de Suez se trouve actuellement interrompue au grand détriment de nombreux pays,

Exprimant la grave inquiétude que lui causent ces événements,

1. Demande instamment, et de toute urgence, que toutes les parties actuellement mêlées aux hostilités dans la région acceptent immédiatement de cesser le feu et, à ce titre, s'arrêtent d'envoyer dans la région des forces militaires ou des armes ;
2. Demande instamment aux parties aux conventions d'armistice de retirer sans tarder toutes leurs forces derrière les lignes de démarcation de l'armistice, de renoncer à toute incursion en territoire voisin à travers ces lignes et de respecter scrupuleusement les dispositions des conventions d'armistice
3. Recommande à tous les Etats Membres de s'abstenir d'introduire du matériel militaire dans la zone des hostilités et, d'une façon générale, de s'abstenir de tout acte qui retarderait ou empêcherait la mise en œuvre de la présente résolution ;
4. Demande instamment que, dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, des mesures soient prises pour rouvrir la navigation ;
5. Charge le Secrétaire général de surveiller l'application de la présente résolution et d'en rendre compte sans délai au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, en vue des mesures ultérieures que ces organes pourraient juger opportun de prendre conformément à la Charte ;
6. Décide de continuer à siéger en session d'urgence jusqu'au moment où la présente résolution aura été appliquée.

562ème séance plénière, 2 novembre 1956.



Résolution 998 (ES-I)

L'Assemblée générale,

Tenant compte de l'urgente nécessité de faciliter l'observation de sa résolution 997 (ES-I), du 2 novembre 1956.

Demande, de toute urgence, au Secrétaire général de lui soumettre, dans les quarante-huit heures, un plan en vue de constituer, avec l'assentiment des nations intéressées, une Force internationale d'urgence des Nations Unies chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités conformément à toutes les dispositions de la résolution précitée.

563ème séance plénière. 4 novembre 1956.



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse possible à adapter.

